

**Assemblée générale**

Distr. générale
23 mars 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 102 de l'ordre du jour

Troisième Conférence des Nations Unies**sur les pays les moins avancés****Lettre datée du 24 octobre 2003, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Bénin
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration adoptée à la Conférence ministérielle extraordinaire des pays les moins avancés qui s'est tenue à Rabat (Royaume du Maroc) les 24 et 25 juin 2003 (voir annexe).s

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, au titre du point 102 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
Président du Bureau de coordination
des pays les moins avancés
(*Signé*) Joël W. Adech



Annexe

Conférence ministérielle extraordinaire des pays les moins avancés

Rabat, 24 et 25 juin 2003

Déclaration de Rabat

Nous, ministres des affaires étrangères des pays les moins avancés, réunis en conférence extraordinaire à Rabat (Royaume du Maroc) les 24 et 25 juin 2003, à l'invitation du Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Royaume du Maroc, en sa qualité de Président du Groupe des 77 pour l'année 2003,

Ayant examiné la situation économique internationale et échangé nos vues sur la question,

Rappelant les résultats et le processus de suivi des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies,

Rappelant également la Déclaration du Millénaire et, en particulier, l'objectif du Millénaire pour le développement relatif à l'élimination de l'extrême pauvreté,

Rappelant en outre la Déclaration de Bruxelles et le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, qui indiquent la voie à suivre pour assurer le développement durable des pays les moins avancés,

Rappelant l'engagement que la communauté internationale a pris, à la Conférence ministérielle organisée par l'Organisation mondiale du commerce à Doha, de remédier à la marginalisation des pays les moins avancés dans le domaine du commerce international et d'aider ces pays à s'intégrer pleinement dans le système commercial multilatéral,

Rappelant également les résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement et du Sommet mondial pour le développement durable,

Ayant examiné les questions économiques inscrites à l'ordre du jour de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, en particulier celles présentant un intérêt pour les pays les moins avancés,

Ayant examiné également l'état d'avancement des préparatifs de la conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud qui doit se tenir à Marrakech (Maroc) du 16 au 19 décembre 2003,

Ayant pris note de la Déclaration de Dhaka, adoptée à la deuxième Réunion des ministres du commerce des pays les moins avancés qui s'est tenue à Dhaka (Bangladesh) du 31 mai au 2 juin 2003,

Gravement préoccupés par la faiblesse des ressources humaines et des capacités techniques et productives des pays les moins avancés, ainsi que par leur marginalisation croissante dans le domaine de l'informatique, leur vulnérabilité face aux catastrophes naturelles, aux maladies de toutes sortes, à la famine et aux conflits qui accentuent la dégradation de leur situation socioéconomique,

Gravement préoccupés également par la baisse continue de leur taux de croissance économique, qui se poursuit en dépit des importantes réformes économiques et structurelles qu'ils ont entreprises, ainsi que par la diminution de l'aide et des investissements directs étrangers dont ils bénéficient, le lourd fardeau de la dette, leur manque d'accès aux marchés, les contraintes liées à l'offre et la baisse des prix des produits de base, qui continuent d'entraver leur croissance,

1. *Nous félicitons* de l'initiative sans précédent qu'a prise le Président du Groupe des 77 de convoquer une réunion ministérielle conjointe des pays les moins avancés en vue de forger une forte solidarité entre eux et d'ouvrir la voie à l'adoption de stratégies mieux à même de répondre à leurs préoccupations face à toutes les grandes questions relatives à l'économie et au développement;

2. *Nous félicitons* du renforcement du mécanisme de coordination entre les pays les moins avancés, en particulier de la création du Bureau de coordination des pays les moins avancés, présidé par le Bénin;

3. *Considérons* que les problèmes des pays les moins avancés, qui sont les membres les plus faibles de la communauté internationale, doivent être pris systématiquement en considération lors de l'examen de toutes les questions concernant l'économie et le développement;

4. *Réaffirmons* l'importance du rôle que joue le Groupe des 77 en tant qu'instance de négociation des pays en développement;

5. *Réaffirmons solennellement* que le Groupe des 77 continuera à appeler l'attention sur les problèmes des pays les moins avancés et à plaider en faveur de leur règlement lors de l'examen des questions relatives à l'économie et au développement, en se concertant et en collaborant étroitement avec le Bureau de coordination des pays les moins avancés;

6. *Soulignons* le rôle central que joue le Conseil économique et social dans la coordination des mesures que les organismes des Nations Unies prennent pour appuyer l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 et, à cet égard, recommandons que l'Organisation des Nations Unies appuie la participation du Coordonnateur des pays les moins avancés aux sessions de fond annuelles au cours desquelles le Conseil évalue l'application du Programme d'action de Bruxelles;

7. *Nous félicitons* de la création du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et prions le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de tenir spécifiquement compte des préoccupations des pays les moins avancés, qui sont en majorité des pays d'Afrique, en ce qui concerne l'administration du Bureau du Haut Représentant et ses effectifs, qu'il faudrait étoffer de manière appropriée;

8. *Soulignons* que le Programme d'action de Bruxelles doit être effectivement appliqué et engageons les partenaires en matière de développement, notamment les organisations financières multilatérales, à honorer les engagements qu'ils ont pris en y souscrivant;

9. *Invitons* les pays qui ne l'ont pas encore fait à ouvrir l'accès à leurs marchés, en franchise de droits et hors quota, aux exportations des pays les moins développés;

10. *Invitons* les créanciers des Clubs de Paris et de Londres, compte tenu du niveau insoutenable de l'endettement des pays les moins avancés, à envisager d'annuler entièrement leur dette;

11. *Demandons instamment* aux pays développés qui ne l'ont pas encore fait de prendre des mesures concrètes pour que leur aide publique au développement des pays en développement atteigne, comme prévu, 0,7 % de leur produit national brut et de s'acquitter effectivement de l'engagement qu'ils ont pris à cet égard envers les pays les moins avancés aux termes du paragraphe 83 du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, adopté à Bruxelles le 20 mai 2001;

12. *Invitons* les organisations internationales à appuyer prioritairement les programmes de coopération financière et technique avec les pays les moins avancés;

13. *Invitons également* les pays développés à accroître leurs contributions au Fonds mondial de lutte contre le syndrome d'immunodéficience acquise, le paludisme et la tuberculose, maladies qui continuent à entraver considérablement les efforts des pays en développement, notamment des pays les moins avancés;

14. *Invitons en outre* les pays développés à contribuer plus activement à la lutte contre les catastrophes naturelles et à appuyer les pays qui sortent d'un conflit;

15. *Nous félicitons* de la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale, en date du 23 juin 2003, relative à l'application et au suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, et demandons instamment que les préoccupations des pays les moins avancés soient prises en compte dans l'application et le suivi intégrés des principaux textes issus de toutes ces conférences et réunions au sommet;

16. *Engageons* la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce qui doit se tenir à Cancún (Mexique), en septembre 2003, à adopter de nouvelles mesures qui permettent de remédier efficacement à la marginalisation des pays les moins avancés dans le domaine du commerce international et d'aider ces pays à s'intégrer pleinement dans le système commercial multilatéral, notamment en faisant en sorte que ceux qui ne sont pas encore membres de l'Organisation mondiale du commerce y soient admis rapidement;

17. *Nous félicitons* des initiatives que l'Organisation des Nations Unies et le Groupe des Huit ont prises en vue de combler le fossé numérique, qui marginalise davantage encore les pays les moins avancés, en particulier dans le domaine de l'informatique, demandons à la communauté internationale de répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés dans ce domaine et, à cet égard, considérons que le prochain Sommet mondial de la société de l'information devrait adopter un plan d'action concret pour combler le fossé numérique dans les pays les moins avancés;

18. *Constatons avec satisfaction* que le Royaume du Maroc continue de prendre des initiatives en faveur des pays les moins avancés et, en particulier, qu'il a fait connaître son intention d'annuler la dette des pays africains les moins avancés et d'accorder un accès en franchise de droits à leurs exportations;

19. *Invitons* les pays membres du Groupe des 77 à prendre, au titre de la coopération Sud-Sud, des mesures de solidarité en faveur des pays les moins avancés dans les domaines du commerce, notamment de l'accès aux marchés, de la

finance, notamment de l'allégement de la dette, et de l'aide, notamment de l'assistance technique;

20. *Invitons* la communauté internationale à concrétiser son appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, qui concerne 34 pays les moins avancés, en fournissant les ressources financières nécessaires à son application dans les domaines de l'aide publique au développement, des investissements directs étrangers, de l'allégement de la dette, de l'accès aux marchés et de l'appui aux réformes;

21. *Demandons* à la communauté internationale de faire en sorte que les pays les moins avancés qui acquièrent un autre statut bénéficient d'une aide pour se ménager une transition sans heurt afin de pouvoir continuer à exécuter des programmes et des projets au moins au même rythme;

22. *Exprimons* nos sincères remerciements et notre sincère reconnaissance au peuple et au Gouvernement du Royaume du Maroc pour leur chaleureuse hospitalité et les excellentes dispositions qu'ils ont prises en vue d'assurer le succès de la première réunion ministérielle des pays les moins avancés, placée sous la présidence du Groupe des 77.
